



Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 12/06/2025

ID : 066-200087286-20250513-DP202531-CC



DP2025.31

République Française
Département des Pyrénées-Orientales (66)
SYNDICAT MIXTE DE LA TET - BASSIN VERSANT
3 Rue Edmond Bartissol - 66000 Perpignan
Siret : 200 087 286 00015

DECISION DU PRESIDENT N°2025.31

OPERATION 128 – TRAVAUX DE SECURISATION DE LA DIGUE DES CAMPINGS
CANET-EN-ROUSSILLON

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

VU la délibération n°2020/68 : Adoptant le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA du SMTBV ;

VU le procès-verbal de la commission des marchés d'admission des candidatures et d'avis de décision d'attribution.

L'épisode Gloria, en janvier 2020, s'est traduit par l'apparition de désordres sur la digue classée des Campings dont 100 à 150 m de désordres francs caractérisés par un affaissement coté Têt sur plus de 2 m de hauteur mais également quelques désordres plus ponctuels (au droit notamment d'exutoires pluviaux traversants, blocs décrochés localement, etc.).

La présente consultation vise donc à réaliser les travaux de sécurisation de la Digue des Campings (purge, reconstitution et protection de talus en enrochement libre et cloutage en pied permettant d'assurer une butée en pied suffisante). Le programme d'intervention retenu pour sécuriser la digue des campings est le suivant :

- Réalisation d'une piste d'accès à l'avancement dans le lit mineur de la Têt ;
- Réalisation de la bêche en enrochements libres ;
- Décalage de la piste de chantier au droit de la bêche ;
- Mise en œuvre des ancrages HEB et de la lisse en U métalliques ;
- Réalisation des enrochements liaisonnés en tête de talus
- Retrait de la piste de chantier.

En application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° à R2123-8 du Code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte a été lancée le 11/02/2025 sur Midi Libre annonces légales <http://www.midilibre-marchespublics.com>.

Date limite de remise des offres : 24/03/2025

Négociation du : 11/04/2025 au 22/04/2025

Type de marché : Travaux

Forme du marché : ordinaire

Lieu d'exécution : Lieu-dit « Digue des Campings » Canet-en-Roussillon (66)

Durée des travaux : 5 mois dont période de préparation de 1 mois.

Montant estimé : 1 200 000 €HT

Montant inscrit au PAPI : Action 7.2 ; assiette de 1 200 000 €HT

Financement attendu : 40% FPRNM soit 480 000€ ; Région (refus au motif d'ACB négative)

Participation supplémentaire éventuelle de la ville de Canet-en-Roussillon et la fondation Famille PLA (gérant du campings Brasilia).

Délai de validité des offres : 200 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Critères de jugement des offres :

Le jugement des offres a été effectué dans le respect des principes fondamentaux de la réglementation relative aux marchés publics et selon les critères et les pondérations du règlement de la consultation indiqués ci-dessous :

1- Critère Prix des prestations pondéré à 50 %.

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

Formule inversement proportionnelle, soit : $Note = (\text{montant HT le moins élevé}) / (\text{montant HT proposé pour cette offre}) * \text{note maxi}$

2- Critère Valeur technique pondéré à 50 %.

2.1. Sous-critère Compréhension des objectifs, des enjeux et des contraintes spécifiques à l'opération pondéré à 10 sur 50 points

2.2. Sous-critère Méthodologie d'exécution (explication détaillée du mode opératoire selon les spécificités et typologie de travaux) pondéré à 15 sur 50 points

2.3. Sous-critère Moyens humains et matériels effectivement affectés au chantier (Qualification des intervenants, composition de l'équipe en adéquation aux types de travaux, matériel employé par rapport à la typologie de travaux) pondéré à 10 sur 50 points

2.4. Sous-critère Sécurité du personnel de chantier et des tiers pondéré à 5 points sur 50 points

2.5. Sous-critère Dispositions en matière de protection de l'environnement pondéré à 5 sur 50 points

2.6. Sous-critère Précision et cohérence du planning travaux pondéré à 5 sur 50 points

La notation finale du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

Formule inversement proportionnelle, soit : $Note = (\text{note technique du candidat}) / (\text{note technique la plus importante}) * \text{note max}$

Récapitulatif des retraits / dépôts :

Nombre de dossiers retirés : 28 dématérialisés

Nombre de candidatures remises : 4

Nombre de candidatures arrivées hors délai : 0

Candidatures admises : 4

Négociation du 11/04/2025 au 22/04/2025

La commission des marchés réunie le 10 avril 2025, après avoir pris connaissance du rapport d'admission des candidatures et d'analyse des offres :

- a donné un avis favorable à la proposition d'admission des 4 candidatures ;
- a proposé de négocier les offres.

La commission des marchés réunie le 5 mai 2025, après avoir pris connaissance du rapport d'analyses des offres négociées :

- a donné un avis favorable à la proposition d'attribution du marché au groupement solidaire :
TERÉLIAN (mandataire) - Zone Artisanale du Bosc - 2 rue des Vergers 34130 MUDAISON
ADEP - 8 rue de la Caffé - 66370 Pézilla la rivière
PULL TP - Mas le Palol - BP 68 - 66200 ELNE
- Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir : HT 1 071 389,90 € TTC : 1 285 667,88 €.

LE PRESIDENT DECIDE

2 - D'attribuer le marché comme suit :

ATTRIBUTAIRE	Montant HT	Montant TTC
<p>Groupement Solidaire</p> <p>TERÉLIAN - Mandataire Zone Artisanale du Bosc 2 rue des Vergers 34130 MUDAISON etudes.atcm@vinci-construction.com Siret : 410 335 855 00384</p> <p>ADEP 8 rue de la Gaffe 66370 Pezilla la rivière Adep.tp@orange.fr 04.68.92.21.13 Siret : 339 543 779 000 39</p> <p>PULL TP Mas le Palol – BP 68 66200 ELNE laurence.pull@pulltp.com 04.68.22.40.94 Siret : 381 814 847 00012</p>	1 071 389,90 €	1 285 667,88 €

Précise que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont inscrits au budget.

Fait à Perpignan, le 13 mai 2025

Le Président,
Pierre PARRAT



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif de Montpellier 6, rue Pitot 34000 MONTPELLIER peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.